



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



LES **RENCONTRES** **ASSOCIATIVES** de Provence

SEPTEMBRE/NOVEMBRE 2024



RENCONTRES ASSOCIATIVES DE PROVENCE

Informations aux associations

2025

Département des Bouches-du-Rhône



Programme

Les subventions en chiffres et le guide des aides

**Conseils sur le dépôt d'un dossier
L'accompagnement au dépôt de dossier**

Le Service Départemental pour les Personnes Handicapées

La Maison des aidants

La Conférence des financeurs (Bel âge)

Temps d'échanges



Les subventions aux associations

88

Millions d'€ attribués en 2023

Plus de

7 200

demandes déposées

5 000

3 000

**dossiers subventionnés représentant
associations**



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



Direction de la Jeunesse et des Sports

Service des Relations avec les Associations et les Particuliers
SRAP



Guide des aides aux associations

SOUTIEN À LA VIE ASSOCIATIVE



GUIDE DES AIDES AUX ASSOCIATIONS

Le guide des associations est accessible en téléchargement :

https://www.departement13.fr/filadmin/user_upload/assos/guide_assocs/guide_des_associations-2023.pdf

Un mode d'emploi des subventions pour connaître les dispositifs d'aides financières, techniques et matérielles en direction des associations.



DIRECTION DE LA VIE LOCALE
Service de la vie associative
FICHE N° 27 - ÉDITION 2023

SOUTIEN DE LA VIE ASSOCIATIVE FONCTIONNEMENT

OBJECTIF

- Soutenir le fonctionnement général des associations ou des projets spécifiques ou des manifestations.

BÉNÉFICIAIRES

- Associations œuvrant pour la préservation du lien social et présentant des initiatives sur le terrain ne s'inscrivant pas dans un domaine spécifique (culture, sport, insertion, etc.).
- Associations œuvrant pour le développement de la vie associative.

À titre d'exemple : les associations d'animation de quartier et de promotion de la vie sociale au sens large, les associations d'animation populaire, les associations promouvant les valeurs de citoyenneté, d'intégration, de paix, de défense des droits de l'homme et de lutte contre les dérives sectaires, etc.

CONDITIONS / ÉLIGIBILITÉ

- Ce dispositif n'a pas vocation à soutenir des associations de locataires, de parents d'élèves, la célébration d'anniversaires, les mouvements politiques, l'enseignement supérieur, les associations culturelles, les associations suivant l'intérêt d'une seule personne, et les associations ayant une activité assimilée à une prestation commerciale, etc.

NATURE DES AIDES ACCORDÉES

- Subvention pour le fonctionnement général de l'association ou pour une action spécifique (manifestation, projet particulier).

MODALITÉS

- L'octroi et le montant de la subvention s'apprécient sur présentation du dossier de demande (ex : note, descriptif du dossier, plan de financement, comptes de résultats...)
- Se reporter à la rubrique "Dépôt de demande de subventions : mode d'emploi".

FORMULATION DE LA DEMANDE

- Dépôt du dossier en ligne conformément aux dates butoirs indiquées sur le site internet du Département : <https://subventions.departement13.fr/>
- Joindre au dossier tout document (format numérique) permettant d'apprécier l'intérêt du projet, le public concerné, la portée géographique des actions...
- Il est conseillé de ne pas présenter plus de quatre dossiers par an.

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE
DIRECTION DE LA VIE LOCALE SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE
PÔLE SOUTIEN VIE ASSOCIATIVE
04 13 31 37 61 / 04 13 31 39 08 / 04 13 31 39 15
HÔTEL DU DÉPARTEMENT - 52, AVENUE DE ST-JUST - 13004 MARSEILLE

Dossier dématérialisé: Une adresse unique

Une seule adresse pour déposer les demandes de subvention

→ <https://www.departement13.fr/subventions/>

Les dates clés : dossiers 2025

(Hors modification éventuelle indiquée par la collectivité)

Début dépôt
Lundi 2 septembre 2024

Date limite de dépôt
Colloques et Congrès
Lundi 31 mars 2025

Date limite de dépôt pour un
traitement prioritaire
Mercredi 15 janvier 2025

Date limite de dépôt et de
complétude
Lundi 30 juin 2025

Tout dossier non complété avant la date limite du 30 juin 2025 sera rejeté



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



Le conseil : Déposer tôt !

- Vous pouvez déposer votre dossier dès le début de la campagne de dépôt (dès septembre N-1).
- Avantage : un dossier traité plus rapidement.

Circuit du dossier



Types de demandes

FONCTIONNEMENT GENERAL

- Recettes et dépenses liées au fonctionnement courant de l'association: salaires, charges sociales, impôts, loyers, assurance, électricité / cotisations, subvention de fonctionnement, petits matériels de bureau, produits financiers, etc.
- Le fonctionnement général se différencie de l'investissement.

INVESTISSEMENT

- Un projet non réalisé.
- Travaux et achats de biens durables augmentant le patrimoine de l'association (matériels durables, construction de bâtiments...).
- Les dépenses qui se consomment par leur premier usage (fournitures de bureau, petit outillage...) se comptabilisent en charges de fonctionnement.
- L'autofinancement de l'association à hauteur de 20% des dépenses prévisionnelles est fortement recommandé.

Types de demandes

PROJETS SPÉCIFIQUES

- Action visant un projet déterminé et nécessitant un budget particulier.

MANIFESTATIONS

- La manifestation doit avoir lieu dans le Département des Bouches-du-Rhône.
- Activité à caractère public visant l'organisation d'un événement à une date et un lieu précis.

Les étapes du dépôt de dossier


- Les DOCUMENTS RESSOURCES : ensemble des formulaires nécessaires au dépôt de dossier (modèles vierges, formulaires spécifiques...)
- La FICHE TIERS : fiche de présentation de l'association (documents administratifs, renseignements...)
- DEPOSER SON DOSSIER
- Comment SUIVRE SA DEMANDE DE SUBVENTION (état du dossier, contacter l'agent instructeur...) ?

Documents ressources

Mes derniers dossiers

TOUT AFFICHER


Assos - Instruction : Direction de
l'Agriculture et des Territoires
Nature du projet: Fonctionnement général

 Asso-TAG-001439

ASSOCIATION JE
DEMANDE UN
SUBVENTION
(ASSOCIATION TEST POUR
LES BESOINS DES
SERVICES)

 17/07/2023

 17/07/2023

Demandé : 1 € 



DEPÔT DU DOSSIER DE SUBVENTION -
BUREAU DES ASSOCIATIONS
Type de demande: Fonctionnement
général 

 BA-090995


ASSOCIATION JE
DEMANDE UN
SUBVENTION
(ASSOCIATION TEST POUR
LES BESOINS DES
SERVICES)

 17/07/2023

 17/07/2023

Demandé : 1 € 



 BA-090723

C'est dans
cette rubrique
que vous
aurez accès
aux
formulaires
spécifiques,
modèles
etc...

Détail fiche tiers

1 - Cliquer sur
« Détail fiche
tiers »

2 - Mettre à jour
les 6 onglets –
L'onglet
« Documents
administratifs »
est dédié à tous
les documents
administratifs de
l'association

Détail Fiche Tiers

 Attention la saisie de cet écran ne constitue pas le dépôt d'un dossier de demande. Vous pouvez déposer un dossier de demande via le menu «Rechercher une Aide».


Identification IBAN Documents Administratifs Renseignements Détails Contacts


Identification de l'association

Nom * ASSOCIATION JE DEMANDE UN SUBVENTION (ASSOCIATION TEST POUR LES BESOINS DES S 

Sigle * HH 

Association déclarée en Alsace-Moselle Oui Non

Date de déclaration à la préfecture * 15/06/2012 

N° de SIRET * 00000000000000 
(composé de 14 caractères numériques)

Coordonnées

Déposer un dossier

1 - Cliquer sur « [Rechercher une aide](#) »

2 - Cliquer sur la flèche à la droite de « [Bureau des associations](#) »

3 - Cliquer sur « [Déposer un dossier](#) »

4 -Après avoir cliqué sur « Déposer un dossier », la plateforme vous invite à vérifier d'abord la fiche tiers

DÉPARTEMENT BOUCHES DU RHÔNE

René JEDEMANDE

Gestion des subventions et des aides individuelles
Les services en ligne

ACCUEIL RECHERCHER UNE AIDE SUIVRE MES DOSSIERS DOCUMENTS RESSOURCES DÉTAIL FICHE TIERS

Actualités

21/09/2022
ASSOCIATIONS : NOUVELLE VIDEO A VOTRE DISPOSITION

DÉPÔT DU DOSSIER DE SUBVENTION - BUREAU DES ASSOCIATIONS

Associations

28 DOSSIER(S) EN COURS

BA
Type de Bénéficiaire: [Icon] →

RIB libellé au nom de l'Association

Les derniers comptes financiers sur 12 mois (Bilan-Compte de résultat-annexe), approuvés en Assemblée Générale, signés par le Président et le Trésorier

Rapport du commissaire aux comptes (obligatoire pour les associations qui ont reçu annuellement

DÉPOSER UN DOSSIER

SUIVRE MES DOSSIERS

RECHERCHER UNE AIDE SUIVRE MES DOSSIERS DOCUMENTS RESSOURCES

Confirmation de mes informations personnelles

Détail Fiche Tiers

Avant d'accéder au formulaire de demande de votre dossier, merci de confirmer que les informations renseignées dans les différents onglets ci-dessous sont à jour

Identification Renseignements Détails Contacts IBAN Documents administratifs

Identification de l'association

Nom du bénéficiaire (Association, Collectivité...)
LES CHEVALIERS DU ROY

DÉPARTEMENT BOUCHES DU RHÔNE

Cloche rouge = en attente de complétude

Suivre un dossier

Cliquer sur « Suivre mes dossiers »

BOUCHES DU RHÔNE

Gestion des subventions et des aides individuelles
Les services en ligne

ACCUEIL RECHERCHER UNE AIDE SUIVRE MES DOSSIERS DOCUMENTS RESSOURCES DÉTAIL FICHE TIERCE

Mes derniers dossiers

TOUT AFFICHER

Dossier	Détails	Dates	Montant	Actions
DEPÔT DU DOSSIER DE SUBVENTION - BUREAU DES ASSOCIATIONS Type de demande: Fonctionnement général	BA-090723 ASSOCIATION JE DEMANDE UN SUBVENTION (ASSOCIATION TEST POUR LES BESOINS DES SERVICES)	01/06/2023 07/06/2023	Demandé : 2 000 €	[Suivre] [Rechercher] [Ajouter]
DEPÔT DU DOSSIER DE SUBVENTION - BUREAU DES ASSOCIATIONS Type de demande: Fonctionnement général	BA-090655 ASSOCIATION JE DEMANDE UN SUBVENTION (ASSOCIATION TEST POUR LES BESOINS DES SERVICES)	23/05/2023 23/05/2023	Demandé : 3 000 €	[Rechercher] [Ajouter]
DEPÔT DU DOSSIER DE SUBVENTION - BUREAU DES ASSOCIATIONS Type de demande: Fonctionnement général	BA-090654 ASSOCIATION JE DEMANDE UN SUBVENTION (ASSOCIATION TEST POUR LES BESOINS DES SERVICES)	23/05/2023 23/05/2023	Demandé : 1 000 €	[Rechercher] [Ajouter]

État de mes dossiers

Accéder à mon dossier en modification

Contacter son agent instructeur

1 - Cliquer sur
« Suivre mes
dossiers »

RECHERCHER UNE AIDE


SUIVRE MES DOSSIERS


DOCUMENTS RESSOURCES

DÉTAIL FICHE TIERS

2 – Passer la
souris sur
l'infobulle bleu
pour visualiser
l'identité et les
coordonnées de
l'agent en charge
de votre dossier


DEPÔT DU DOSSIER DE
SUBVENTION - BUREAU DES
ASSOCIATIONS


Type de demande: Fonctionnement
général 

 BA-090655

ASSOCIATION JE DEMANDE UN SUBVENTION
(ASSOCIATION TEST POUR LES BESOINS DES
SERVICES)

 23/05/2023

 23/05/2023

Demandé :
3 000 € 



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



Points de vigilance

Liste des membres du Conseil d'Administration

- . Fournir ce document dans l'onglet « Documents administratifs » de la Fiche tiers.

RIB / IBAN

- . Libellé au nom de l'association.

Comptes annuels (NOUVEAUTE)

- . Sur 12 mois (Bilan/Comptes de résultat/Annexe), approuvés en AG, signés par le Président et le Trésorier : (N-3 + N-2 obligatoire + si possible N-1).
- . Pour les associations percevant plus de 153 000€ de subventions publiques, ils doivent être accompagnés des rapports du CAC sur les mêmes années.

Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées (NOUVEAUTE)

- . Pour les associations percevant plus de 153 000€ de subventions publiques, fournir ce document dans l'onglet « Eléments justificatifs » (N-3 + N-2 + N-1 obligatoire).

Budget prévisionnel global de Fonctionnement

- . Doit être équilibré (dépenses = recettes) et faire apparaître l'intégralité des subventions sollicitées (à l'exception de l'investissement).

Rapport global d'activité (NOUVEAUTE)

- . Sur 12 mois, approuvé en AG. Ne pas fournir une simple copie du PV d'AG (N-2 obligatoire + si possible N-1 ou rapport provisoire signé par le président).

Programme global d'activité

- . Sur 12 mois, relevant de l'année pour laquelle la subvention est sollicitée.

Modalités de versement des subventions allouées

FONCTIONNEMENT

- Dans les 60 jours suivant la notification de la délibération de la CP ou 60 jours suivant la notification de la convention si gnée des deux parties

INVESTISSEMENT

- Factures acquittées et signées par le Président ou Trésorier + Compte rendu financier à transmettre dans les trois ans suivant la date du vote en Commission permanente (hors spécifié dossiers culture)

PROJETS SPÉCIFIQUES

- Dans les 60 jours suivant la notification de la délibération de la CP ou 60 jours suivant la notification de la convention si gnée des deux parties
- Compte rendu financier de subvention (cerfa 15059-02) à transmettre avant le 30 juin de l'année qui suit le vote en Commission permanente

MANIFESTATIONS

- Dans les 60 jours suivant la notification de la délibération de la CP ou 60 jours suivant la notification de la convention si gnée des deux parties
- Compte rendu financier de subvention (cerfa 15059-02) à transmettre dans les meilleurs délais

Nouveautés 2024 !

Vous êtes une association et souhaitez être accompagné dans le dépôt d'une demande de subvention?

Une hotline dédiée aux associations

Contactez-nous!

04 13 31 13 14

Du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30.

Un accompagnement de proximité réparti sur tout le territoire

17 Maisons du Bel-Âge des Bouches-du-Rhône et 2 Maisons de Provence de la Jeunesse et des Sports vous reçoivent désormais sur rdv pour vous accompagner techniquement et administrativement dans le dépôt de vos dossiers sur la plateforme.

Retrouvez toutes les informations sur la page :

[L'assistance à vos côtés \(departement13.fr\)](http://departement13.fr)



DEMANDES DE SUBVENTIONS

Vous avez du mal à vous y retrouver ?
Le Département vous accompagne

17 MAISONS DU BEL ÂGE DES BOUCHES-DU RHÔNE ET 2 MAISONS DE PROVENCE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS VOUS REÇOIVENT SUR RDV.

MP JS MBOBONS DU BEL ÂGE

L'Assistance à vos côtés

CONTACTER L'ASSISTANCE POUR UNE AIDE TECHNIQUE

Nous écrire : <http://dpt13.fr/subv>

Nous appeler : 04 13 31 13 14 du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30

SE RENSEIGNER SUR LES SUBVENTIONS SECTEUR PAR SECTEUR

Le guide des associations est accessible en téléchargement :

https://www.departement13.fr/fileadmin/user_upload/assos/guide_assocs/guide_des_associations-2023.pdf

POUR VOUS AIDER PAS A PAS

Le tuto : <https://www.youtube.com/watch?v=jKPbKgoPO6o>



Le guide d'aide au dépôt de dossier :

https://www.departement13.fr/fileadmin/user_upload/Associations/guide/ASSOCIATIONS_GUIDE-ACCOMPAGNEMENT.pdf

Ordre départemental des bénévoles

Madame Martine VASSAL, Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône met à l'honneur l'ensemble des bénévoles de notre territoire pour leur engagement au quotidien.

Remise de médaille de l'Ordre départemental des bénévoles (ODB) selon 3 rangs :

- OR, 20 ans ou plus de bénévolat
- ARGENT, 10 ans ou plus
- BRONZE, 5 ans et plus.

Depuis 2022, 230 bénévoles ont reçu la Médaille de l'Ordre Départemental des bénévoles.

Pour mettre à l'honneur un ou plusieurs bénévoles de votre association, le candidat doit remplir un dossier en ligne.

Suivez ce lien : dpt13/odb



Direction de la Jeunesse et des Sports

Les Maisons de Provence Jeunesse et Sports
MPJS



Les Maisons de Provence Jeunesse et Sports (MPJS) :

2 MPJS sur le territoire Départemental

AIX-EN-PROVENCE

Espace du Pays d'Aix-en-Provence
8 rue du Château de l'Horloge – 13100 Aix-en-Provence
04 13 31 60 88 / mpjs.aix@departement13.fr

<https://www.departement13.fr/nos-actions/sport/les-lieux-daccueil/maison-de-provence-de-la-jeunesse-et-des-sports-aix-en-provence/>

MARSEILLE

MPJS Capelette (déménagement de la MPJS Chapelier)
13 rue Edouard Alexander – 13010 Marseille
04 13 31 68 20 / mpjsmarseille@departement13.fr

<https://www.departement13.fr/nos-actions/sport/les-lieux-daccueil/maison-de-provence-de-la-jeunesse-et-des-sports-marseille/>

Mission de proximité et de soutien

**Accompagnement et orientation
des familles et des jeunes**

**Accompagnement
des associations**

Qu'est-ce qu'une MPJS ?

Un point d'information et d'orientation
sur les aides du Département



Un espace à la disposition
des jeunes et des associations

Une programmation variée avec des
événements mensuels et ponctuels



Service départemental pour les personnes handicapées

S.D.P.H.

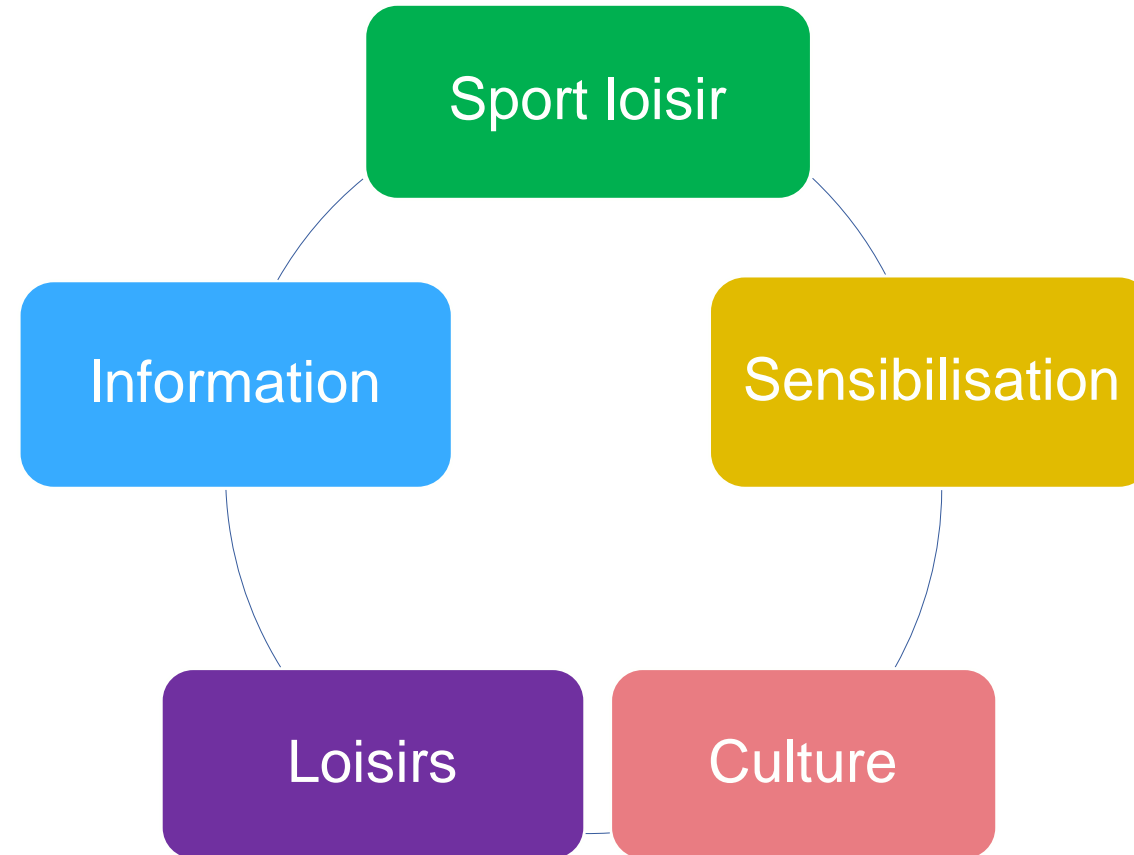


Les actions du SDPH s'inscrivent dans le cadre de la politique volontariste engagée par la collectivité en faveur des personnes en situation de handicap.

Le service a pour missions de développer, en partenariat avec le tissu associatif du Département, la sensibilisation et l'offre d'accompagnement au quotidien des personnes et des familles confrontées au handicap.

Il soutient également les initiatives favorisant l'accès aux loisirs, aux sports, à la culture et veille au maintien à domicile par le biais d'un dispositif adaptation au logement / aide technique.

Secteurs d'intervention



Nature des soutiens

Exclusion : Achat de véhicules

Fonctionnement général

- Frais fixes : loyer, achat de petites fournitures, encadrement des activités...

Projet spécifique

- Frais inhérents à une action spécifique ou un projet ponctuel

Equipement

- Achat de biens durables, de matériel spécifique, adaptations accessibilité

Appréciation des demandes

- L'évaluation d'un dossier tient compte des orientations de la politique publique engagée en matière de handicap ;
- L'accessibilité globale de l'activité représente un critère important : coût à charge de l'utilisateur, besoin en matériel spécifique, qualité de l'encadrement (nombre-qualification), maillage territorial ;
- L'attention est portée sur l'intérêt du projet, sa pertinence, son caractère innovant, le coût de l'activité, la fréquence...;

Éléments devant figurer dans la demande :

- Nombre d'adhérents, de licenciés, montant de la cotisation annuelle, nombre de bénévoles, nombre de salariés (CDI, CDD, vacataires...);
- Nombre de bénéficiaires (en situation de handicap/valide), coût de l'activité, le nombre d'encadrants, leur qualité (bénévoles ou salariés);
- Fréquence des activités, des rencontres, des sorties...;
- Rapport d'activité détaillant les actions menées sur l'année écoulée ;
- Compte de résultat, synthèse des charges et produits de l'association ;
- Bilan financier montrant de ce que l'association possède et ce qu'elle doit ;
- BP équilibré et programme global d'activité détaillant les actions qui seront menées pour l'année à venir ;
- De façon générale, tous les éléments informatifs permettant d'apprécier au mieux l'activité de votre structure associative.

Contacts SDPH

Téléphone : 04 13 31 27 85 – 04 13 31 27 76 – 04 13 31 27 75

Messagerie : sdph@departement13.fr

La Maison Départementale des Aidants



Les Aidants – Contexte National

- > **9,3 millions de personnes** déclarent apporter une aide régulière à un proche en situation de handicap ou de perte d'autonomie en 2021
 - **8,8 millions d'adultes** (16,9 %)
 - **0,5 million de mineurs** âgés de 5 ans ou plus (4,8 %)
- > **Aux alentours de 60ans**, près d'une personne sur quatre est aidante.

Stratégie Nationale « Agir pour les aidants »

La stratégie « Agir pour les aidants 2020-2022 » était la première politique publique nationale interministérielle dont les mesures s'adressaient directement aux proches aidants.



Stratégie nationale « Agir pour les aidants » 2023-2027

Engagement 1 : 15 jours de répit par an pour les aidants les plus concernés avec le déploiement de 5 000 solutions nouvelles de répit, et en facilitant l'accès à ces dispositifs pour que les aidants puissent davantage les utiliser.

Engagement 2 : Création dans tous les départements d'un interlocuteur unique pour les aidants.

Engagement 3 : Renforcer les nouveaux droits initiés lors de la première stratégie aidants.

Engagement 4 : L'ouverture de la validation des acquis de l'expérience (VAE) aux proches aidants pour reconnaître leur expérience en vue d'un emploi.

Engagement 5 : Amélioration de l'accès aux bourses pour les étudiants aidants.

Engagement 6 : Un plan de repérage des aidants : notamment pour l'accès à la santé dans le cadre des rendez-vous prévention aux différents âges de la vie.



Un engagement du Conseil Départemental 13

- Les Etats généraux de Provence 2015
- Le schéma départemental 2017-2022
- Le plan Handi-Provence 2025
- Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) 2019
- **Ouverture septembre 2022 - Inauguration le 06 octobre 2022**



Les objectifs de la MDAID

- Être un guichet unique pour identifier toutes les aides
- Permettre d'identifier rapidement les aides mobilisables et constituer un lieu ressources en termes d'informations, d'accès aux droits et à différents dispositifs relevant de la compétence du Département et de la Maison départementale des Personnes handicapées (MDPH).
- Proposer un accompagnement pour mieux comprendre la maladie, le handicap ou la perte d'autonomie. Mettre en place des actions d'éducation thérapeutique, des temps de formation.
- Offrir un temps de répit
- Proposer un espace d'échange et de solidarité entre pairs pour lutter contre l'isolement et permettre à chacun de partager sa propre expérience de vie.



Fonctionnement

- Une équipe pluridisciplinaire : 3 agents d'accueil, 1 infirmière référente, 2 assistantes sociales, chef de service
- 1 psychologue mise à disposition par une association partenaire
- 17 associations partenaires qui tiennent des permanences.
- Entretiens physiques et téléphoniques sans rendez-vous par les deux assistantes sociales
- Ouverture au public du lundi au vendredi de 9 h 30 à 17 h 00 et le samedi matin de 8 h 30 à 12 h 30



Activité depuis l'ouverture (au 30.09.2024)

Accueil Social :

2022 : **147**

2023 : **542**

1/01 au 30/09/2024 : **789**

Total : **1478** entretiens par les assistantes sociales.

Psychologue (1/2 temps depuis mars 2024) :

147 rendez-vous en six mois.



Accueil global

(Janvier à septembre 2024)

Accueil Global	Liens avec aidants (appels + site)	Passages professionnels / bénévoles	Ateliers, groupes de paroles, rencontres partenaires
Sur site : 2089 Téléphonique : 888 Total : 2977	1914 dont : Aidant PBA : 1106 Aidant enfant PH : 193 Aidant adulte PH : 445 NSP : 170	778	Environ 600 participations à des ateliers, groupes de paroles, formations 200 rencontres individuelles partenaires

Participation à **11** manifestations extérieures (forums, évènements associatifs, etc.) pour renforcer la visibilité de la MDAID





A3

Groupe de parole
Mercredi 27 Novembre
De 14h00 à 15h00

Formation Maladies Neurodégénératives

Lundi 18 Novembre
Lundi 25 Novembre
De 14h00 à 16h30

**SAUVEGARDE
SOPHROLOGIE**

Jeudi 07 Novembre
De 9h30 à 11h30

YOGA SUR CHAISE

Lundi 18 Novembre
Lundi 25 Novembre
De 14h30 à 16h30



**ESPACE D'ECOUTE DE PAROLE
ET DE LIEN**

Jeudi 21 Novembre
De 14h00 à 15h30

Amina Djemai

psychologue

Mercredi 13 Novembre
De 10h00 à 12h00

FRESQUE SOL'AIR

Lundi 18 Novembre
De 14h00 à 17h00
Samedi 23 Novembre
De 8h30 à 12h30

SMUC

Gym douce

Tous les Mercredis
De 09h30 à 10h30

AA 13 CAFE MEMOIRE

Mardi 26 Novembre
De 14h00 à 15h30

SOCIO-ESTHETIQUE

Mardi 12 Novembre
De 9h30 - 14h30

POLY-MÔMES

**Matinée bien-être pour
les aidants familiaux**

D'enfants

polyhandicapés

Samedi 16 Novembre
De 9h30 à 12h00

FRANCE ALZHEIMER

Groupe de parole:
Lundi 18 Novembre
De 14h00 à 16h00

PROGRAMME DE NOVEMBRE



Maison des Aidants inscriptions au : 04-13-31-40-00

GROUPE DE PAROLES

FRANCE ALZHEIMER

Lundi 18 Novembre
De 14h00 à 16h00

ASSOCIATION A3

Mercredi 27 novembre
De 14h00 à 15h00

AA 13 CAFÉ MÉMOIRE

Mardi 26 Novembre
De 14h00 à 15h30

AMINA DJEMAI PSYCHOLOGUE

Mercredi 13 Novembre
De 10h00 à 12h00

ESPACE D'ÉCOUTE DE PAROLE ET DE LIEN

Chacun possède en lui, même s'il l'ignore, des ressources qui peuvent être utiles aux autres

Jeudi 21 Novembre
De 14h00 à 15h30

Co-Animé par :
Véronique MAYOT - Référent social à la Maison des Aidants
Patricia ALLINDRE - AETCI PACA

Lieu :
Maison Départementale des Aidants
15 place de la Joliette 13002 MARSEILLE

Renseignements et inscription gratuite au 04 13 31 40 00

POLY-MÔMES Matinée bien-être pour les aidants

familiaux
D'enfants polyhandicapés

Samedi 16 Novembre
De 9h30 à 12h00



DÉPARTEMENT
**BOUCHES-
DU-RHÔNE**



**MAISON
DÉPARTEMENTALE
DES AIDANTS**

FORMATIONS

UNAFAM

Comment mieux accompagner
un proche souffrant de
troubles anxieux

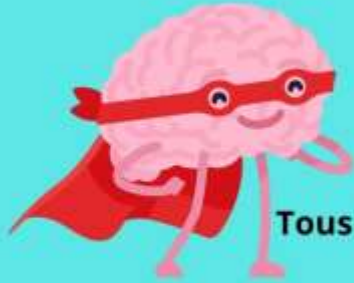
Vendredi 11 octobre de 9h00 à 17h00



FRANCE ALZHEIMER

Café Mémoire VAMA

Tous les Mercredis de 10h00 à 12h00



ALZHEIMER AIDANTS 13

Café Nommé Mémoire
Nouveaux Dispositifs à domicile

Mardi 22 Octobre à 14h00



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



ATELIERS

SAUVEGARDE 13

Atelier cuisine
Jeudi 05 Décembre
De 11h00 à 14h00



Sophrologie

Jeudi 03 Octobre
De 10h00 à 12h00
Jeudi 10 Octobre
De 14h00 à 15h00



SORTIE EN PASSANT

PAR LES CALANQUES
Jeudi 17 Octobre



SMUC

Gym douce

Tous les Mercredis
De 09h30 à 10h30



**MAISON
DÉPARTEMENTALE
DES AIDANTS**

JOURNÉE NATIONALE DES AIDANTS

LA MARCHÉ DES AIDANTS

DES BOUCHES-DU-RHÔNE
1ÈRE EDITION



LES 7&9 OCTOBRE 2024

Marchons, agissons, soutenons



*Une marche de
1 à 6km dans
chaque ville*

Inscription obligatoire

Maison départementale des aidants

04 13 31 40 00



UNE ACTION SOCIALE
MAYENNE
agric-arcco



Carsat

Association
Le Mallon

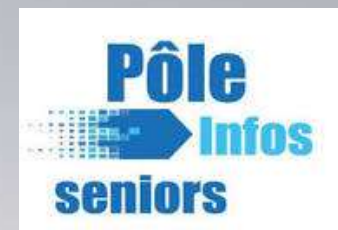


lefrange

A3
Maison des Aidants



**MAISON
DÉPARTEMENTALE
DES AIDANTS**



LA CONFERENCE DES FINANCEURS

de la prévention de la perte
d'autonomie



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



Contexte

- Le vieillissement de la population constitue un enjeu sociétal majeur qui va bouleverser toutes les politiques publiques dans les décennies à venir. La loi d'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015 consacre l'enjeu que constitue la prévention de la perte d'autonomie en instaurant, dans chaque département, une **Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées**.
- De plus, depuis l'entrée en vigueur de la loi pour l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (dite loi ELAN) en 2019, **la conférence des financeurs est compétente en matière d'habitat inclusif pour les personnes en situation de handicap et les personnes âgées**.

Rôle de la CFPPA

Instance collégiale présidée dans les Bouches du Rhône par le Département et vice-présidée par l'ARS, elle doit permettre la mise en place d'une **politique globale et cohérente de la prévention de la perte d'autonomie**, sur la base d'un **diagnostic** et d'un **programme coordonné** établi pour la période 2017 – 2022.

Cette instance départementale a vocation à :

- être un lieu de coordination institutionnelle au bénéfice du développement de la politique de prévention de la perte d'autonomie sur l'ensemble du territoire
- rendre accessible aux usagers l'information sur les dispositifs existants,
- construire un plan d'action opérationnel en faveur de l'amélioration de l'offre de service à destination des personnes âgées.

Composition de la Conférence

- Département
- ARS
- CPAM
- Mutualité française
- UDCCAS
- Caisse de retraite (CARSAT, MSA)
- Caisse de retraite complémentaires (AGIRC ARRCO)
- ANAH

Qu'est qu'une action de prévention ?

La prévention, telle qu'entendue par la conférence des financeurs des Bouches du Rhône, vise à **soutenir des actions qui, par anticipation, concourent à éviter, limiter ou retarder les risques de perte d'autonomie.**

Ces interventions doivent veiller à la **préservation de la santé globale de la personne** par une approche centrée sur le **bien-être** et la **qualité de vie**, en s'appuyant aussi bien sur des **déterminants physiques, psychiques que sociaux**, permettant à chacune et chacun de disposer des moyens dont il a besoin pour préserver son capital santé.

Ainsi, l'action préventive peut prendre la forme d'un repérage de situations de fragilité, d'une démarche de sensibilisation mais aussi d'une activité visant à susciter la participation de l'utilisateur.

Le public visé

La conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie s'adresse à des publics spécifiques :

- ***Les personnes âgées de 60 ans et plus*** : éligibles ou non à l'APA (allocation personnalisée d'autonomie), à domicile ou en établissement (en résidence autonomie, en EHPAD);
- ***Les proches aidants de personnes âgées de 60 ans et plus***;
- ***Les personnes en situation de handicap et les personnes âgées ayant fait le choix d'un habitat inclusif > Conférences des financeurs de l'habitat inclusif***

Un programme coordonné décliné en 5 axes d'intervention et 16 fiches actions

- Axe 1 : Favoriser et/ou améliorer l'autonomie des personnes âgées et l'aide aux proches aidants par le recours aux équipements et aux aides techniques individuelles dans tous les lieux de vie de la personne âgée
- Axe 2 : Coordonner et appuyer les actions de prévention mises en œuvre par les résidences autonomie
- Axe 3 : Coordonner et appuyer les actions de prévention mises en œuvre par les services autonomie à domicile
- Axe 4 : Soutenir les actions d'accompagnement des proches aidants de personnes âgées en perte d'autonomie
- Axe 5 : Contribuer à garantir la santé physique et psychologique des seniors par des actions collectives

Sélection des porteurs

Le projet doit être pertinent, c'est-à-dire que les objectifs de l'action doivent répondre à un besoin identifié.

L'action doit être accessible, c'est-à-dire que les modalités de l'action permettent ou facilitent l'accès à l'action par les participants

La structure et les intervenants porteurs du projet doivent être compétents, c'est-à-dire qu'ils ont une connaissance suffisante de la problématique et du public visé pour agir.

Le projet doit être efficient, c'est-à-dire que le rapport entre les moyens et les réalisations doit être raisonnable

ORGANISATION / FONCTIONNEMENT DE LA CFPPA

- Réception et pré évaluation par la chargée de mission du département des dossiers reçus.
- Le Comité technique réalise un travail collaboratif sur tous les documents, examens des dossiers en présentiel et se prononcent sur chaque projets en prenant compte leur expérience de terrain.
- La séance plénière : elle a un rôle décisionnel, c'est elle qui valide les documents proposés par le comité technique, prend les décisions sur les dossiers litigieux, propose de nouveaux axes de travail et nouvelles priorités si besoin.

En 2024
4 séances plénières
14 comités
techniques

Exemple de thématiques d'actions

- Préparer le passage à la retraite,
- Garantir le capital autonomie,
- Favoriser le bien vieillir, favoriser le bien-être et l'estime de soi (risques domestiques, prévention des chutes, risques suicidaires, activités physiques, nutrition, sommeil, etc.),
- Prévenir les pertes d'autonomie évitables,
- Préserver la santé,
- Lutter contre l'isolement, Préserver le lien social, Agir sur la vie sociale et culturelle,
- Accompagner vers la transition au numérique,
- Sensibiliser autour de la sécurité routière,
- Favoriser la mobilité.

Éléments devant figurer dans la demande :

- Nombre d'adhérents, de licenciés, montant de la cotisation annuelle, nombre de bénévoles, nombre de salariés (CDI, CDD, vacataires...);
- Nombre de bénéficiaires (en situation de handicap/valide), coût de l'activité, le nombre d'encadrants, leur qualité (bénévoles ou salariés);
- Fréquence des activités, des rencontres, des sorties...;
- Rapport d'activité détaillant les actions menées sur l'année écoulée ;
- Compte de résultat, synthèse des charges et produits de l'association ;
- Bilan financier montrant de ce que l'association possède et ce qu'elle doit ;
- BP équilibré et programme global d'activité détaillant les actions qui seront menées pour l'année à venir ;
- De façon générale, tous les éléments informatifs permettant d'apprécier au mieux l'activité de votre structure associative.

Porteur de projet	Intitulé de l'action
COMPAGNIE APRES LA PLUIE Renouvellement	Chantons les émotions, maintien des capacités physiques et cognitives par la pratique artistique
EQUI M 1e demande	Equithérapie, actions pour les personnes en perte d'autonomie de plus de 60 ans et leurs aidants
CINEMEMOIRE Renouvellement	Ateliers cinéma et mémoire Cinémémoire est une cinémathèque de films inédits qui ont été filmés par les habitants de la région entre 1920 et 1980
COMITE DES PREVENTEURS KINESITHERAPEUTES Renouvellement	Programme "agilités"
STELLA AIDE AUX FAMILLES Renouvellement	9e programme d'accompagnement à la vie sociale
MUTUALITE FRANCAISE PACA SSAM (La Mut') Renouvellement	Halte musicale 13, action de prévention et de soutien "pré-répit" aidés - aidants

Porteur de projet	Intitulé de l'action
HOPITAL SAINT JOSEPH Renouvellement	"Act chute" programme coordonné de prévention et d'éducation à destination des seniors
NEW SCHOOL Renouvellement	Programme de sport santé et sport sur prescription sur le territoire Marseillais
RESSOURCE YOGA Renouvellement	Prévention et gestion du stress par le yoga pour les aidants familiaux, actions collectives
MASSABIELLE Première demande	Programme de médiation territoriale afin de lutter contre l'isolement dans les quartiers prioritaires, actions collectives et individuelles
ENERGIE SOLIDAIRE 13 Première demande	Energie solidaire 13, mise en place d'ateliers d'initiation numérique sur différents supports pour découverte, aide, mise à niveau et création de lien social
UNIS CITE Renouvellement	Visites de convivialité, accès au numérique

Porteur de projet	Intitulé de l'action
ENVIES-ENJEUX Renouvellement	"Parle-moi de ton corps"
DUNES Renouvellement	Médiation sociale à destination du public sénior visant à lutter contre l'isolement
BE AUTONOME Première demande	E.M.M.A Appartement du bel âge, équiper sa maison en matériel adapté
FILMS DU DELTA Renouvellement	CinéPocket intergénérationnel
MON EMILE Renouvellement	Tous connectés
SANTE SPORT PROVENCE Renouvellement	Activité physique Adaptée collective des séniors Renouvellement

CONTACT

conferencedesfinanceurs@departement13.fr

Tél : 04 13 31 63 65

4 Quai d'Arenc – CS70095 - 13304 Marseille Cedex 02



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



LES **RENCONTRES** ASSOCIATIVES de Provence

SEPTEMBRE/NOVEMBRE 2024

